Nations Unies E/AC.51/2014/L.4/Add.10

Conseil économique et social

Distr. limitée
27 juin 2014
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination
Cinquante-quatrième session
2-27 juin 2014
Point 7 de l'ordre du jour
Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session

Projet de rapport

Rapporteur : M. Hiroshi **Onuma** (Japon)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017

[*Point 3 b)*]

Programme 7
Affaires économiques et sociales

1. À sa 15e séance, le 10 juin 2014, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017 [A/69/6 (Prog. 7)]. Le Comité était également saisi d'un récapitulatif des mesures prises et prévues, suite à l'examen du plan-programme biennal pour la période 2016-2017, comme indiqué dans le document de séance E/AC.51/2014/CRP.1.

2. Le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations a présenté le programme et répondu aux questions soulevées lors de son examen par le Comité.

Débat

3. Les délégations ont dit tout le bien qu'elles pensaient du programme, qu'elles continuent à soutenir, tout comme elles soutiennent l'action menée par le Département des affaires économiques et sociales.

4. S'agissant du paragraphe 7.1, des délégations se sont dites préoccupées par la suppression des mots « élimination de la pauvreté et de la faim », qui figuraient

Merci de recycler

dans le plan-programme biennal précédent. À cet égard, il a été souligné que l'élimination de la pauvreté était l'un des principaux objectifs du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », comme l'étaient d'autres objectifs essentiels relatifs à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

5. Concernant le paragraphe 7.4, des précisions ont été demandées sur la façon dont le Département s'est acquitté de son mandat pendant l'exercice biennal 2014-2015, et notamment de son attribution consistant à favoriser la collaboration et les partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Il a été demandé comment le Secrétariat comptait atteindre cet objectif, et quels étaient les réalisations escomptées et les indicateurs de succès à mettre en rapport avec cet objectif. Par ailleurs, il a été demandé de préciser si cette collaboration entre organismes des Nations Unies et société civile prévue dans le cadre du mandat incluait les entreprises. Des délégations ont estimé qu'il serait bon de conserver les attributions énoncées dans le plan-programme biennal précédent.

6. Les délégations ont noté l'absence de toute référence aux efforts de consultation dans la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes mentionnée au paragraphe 7.6. Elles ont cherché à savoir si les consultations avaient permis d'établir de façon claire comment le programme devrait être exécuté en 2016-2017.

7. Le Comité a demandé des précisions au sujet de l'application de l'article 4.8 du Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation dans le cadre de la fourniture de services aux mécanismes intergouvernementaux. Des délégations ont posé des questions concernant le principe d'uniformité à cet égard et demandé quelles mesures avaient été prises pour assurer la cohérence des activités de l'Organisation des Nations Unies.

8. S'agissant du sous-programme 1, des éclaircissements ont été demandés concernant la façon de mesurer l'indicateur de succès a) i) ainsi que les mesures prises pour parvenir à concrétiser la réalisation escomptée a). Des délégations ont noté que l'objectif stratégique présenté à l'alinéa i) du paragraphe 7.7 mettait l'accent sur les questions liées aux conflits, sans toutefois faire référence à la Commission de consolidation de la paix.

9. En ce qui concerne les objectifs stratégiques énoncés au paragraphe 7.9, il a été suggéré de remplacer l'expression « la prévention des catastrophes » par « la réduction des risques de catastrophe ».

10. Des précisions ont été demandées concernant la formulation de l'objectif fixé au titre du sous-programme 3 et l'absence de toute référence à l'élimination de la pauvreté. Des délégations ont estimé qu'il fallait mettre l'accent sur ce thème, étant donné qu'il sous-tendait le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, « L'avenir que nous voulons », et que les activités entreprises pour atteindre cet objectif devraient être menées en étroite collaboration avec les organes intergouvernementaux. Il a été demandé si le programme de développement pour l'après-2015 serait fondé sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Des délégations se sont interrogées sur les modifications apportées aux rubriques réalisations escomptées et indicateurs de succès par rapport à celles figurant dans le plan-programme biennal pour 2014-2015.

11. Il a été demandé pourquoi l'énoncé de la réalisation escomptée c) au titre du sous-programme 3 faisait référence à un groupe particulier de pays, et non pas à l'ensemble des pays en développement. Des délégations ont également regretté l'absence de référence aux pays à revenu intermédiaire et noté que la stratégie du Département en matière de renforcement des capacités des pays en développement, notamment ceux en situation particulière, devrait être prise en compte.

12. Les délégations ont demandé ce que le Département attendait de l'application des décisions et recommandations formulées à l'issue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui doit se tenir à Apia du 1er au 4 septembre 2014, et comment ces attentes s'articulaient par rapport à la structure du Secrétariat et aux synergies qu'il a créées.

13. Des précisions ont été demandées concernant le système d'exposés présentés à titre volontaire par les pays mentionné dans l'énoncé de l'indicateur de succès c) i) au titre du sous-programme 3, ainsi que les changements apportés au programme dans le cadre du renforcement des échanges entre scientifiques et responsables politiques évoqué dans l'énoncé de la réalisation escomptée d).

14. Les délégations ont demandé des clarifications au sujet des changements apportés à la stratégie au titre du sous-programme 3. S'agissant du paragraphe 7.9, alinéa d), il a été demandé quelle était la position du Secrétariat concernant la prévention des catastrophes et l'absence de toute référence au renforcement de la coopération avec les grands groupes. Des précisions ont également été demandées concernant la pertinence de la procédure de communication d'informations et de comptes rendus aux États Membres sur les partenariats et les engagements pris à titre volontaire mentionnée au paragraphe 7.9, alinéa h). Il y a également eu des questions concernant la disponibilité de ces informations, notamment celles relatives aux partenariats, et les mesures prises par le Département des affaires économiques et sociales pour que les États Membres y aient accès.

15. Il a été suggéré que le travail du Département et les activités connexes soient menés en étroite coordination avec les commissions économiques régionales et les autres entités compétentes afin de veiller à la complémentarité et à la synergie avec les partenaires régionaux. Il a été observé que, s'agissant du sous-programme 4, il faudrait détailler les activités menées en coopération avec les commissions régionales. Des éclaircissements ont été réclamés concernant les progrès accomplis s'agissant du perfectionnement du système d'information géospatial.

16. Des délégations se sont dites préoccupées par le fait que l'énoncé de la réalisation escomptée a) du sous-programme 5 semblait réduire les problèmes liés à l'évolution démographique au vieillissement de la population. Il a été souligné, s'agissant des phénomènes démographiques, que le concept de problématique hommes-femmes devrait tenir compte des jeunes et que cette question devrait être abordée dans le cadre du programme de travail.

17. Des délégations se sont interrogées sur l'absence de toute référence, dans le sous-programme 9, au suivi du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, et des précisions ont été demandées sur les travaux préparatoires à envisager pour assurer ce suivi. Il y a également eu des questions portant sur la nature des activités prévues en vue d'atteindre l'objectif énoncé dans la réalisation escomptée d), le renforcement de la

contribution de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal.

Conclusions et recommandations

18. **Le Comité a souligné l'importance du travail mené par le Département des affaires économiques et sociales pour promouvoir la collaboration et l'établissement de partenariats entre organismes des Nations Unies ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé, dans le cadre des mandats convenus.**

19. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le descriptif du programme 7 (Affaires économiques et sociales) du projet de cadre stratégique pour la période 2016-2017, sous réserve des modifications suivantes :**

Orientation générale

Paragraphe 7.4

À la fin de l'énoncé de l'activité figurant à l'alinéa d), ajouter le membre de phrase ci-après : « tout en veillant à ce que les États Membres puissent correctement appliquer le principe de responsabilité et superviser le dispositif ».

Sous-programme 3
Développement durable

Indicateurs de succès

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès c) i), supprimer le membre de phrase suivant : « notamment par le biais des exposés présentés à titre volontaire par les pays dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ».

Stratégie

Paragraphe 7.9

À l'alinéa a), insérer le texte ci-après : « des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et » avant le membre de phrase « des petits États insulaires en développement ».

À l'alinéa d), remplacer l'expression « la prévention des catastrophes » par « la réduction des risques de catastrophe ».

Sous-programme 4
Statistique

Stratégie

Paragraphe 7.10

Ajouter, à la fin de l'alinéa e), les mots « lorsque les pays en font la demande ».

Sous-programme 5
Population

Réalisations escomptées du Secrétariat

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée c), remplacer « données démographiques, notamment ventilées par sexe, mises à la disposition des États Membres » par « données démographiques, notamment ventilées par sexe et par âge, mises à la disposition des États Membres ».

Sous-programme 9
Financement du développement

Réalisations escomptées du Secrétariat

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée d), remplacer le membre de phrase « Renforcement de la contribution de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal » par le texte ci-après : « Participation plus active de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal ».